

Vos questions / nos réponses

Vente de fdj et interdiction

Par [Kikounette](#) Postée le 22/08/2024 20:50

Bonjour ma fille travaille dans un bureau de tabac et elle est addict au jeu à gratter . Elle joue en ligne . Elle veut se faire interdire de jeu mais pourra t elle toujours continuer de vendre de la fdj ? Merci pour votre aide

Mise en ligne le 23/08/2024

Bonjour,

L'interdiction de jeu auprès de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) est personnelle, nominative mais ne fait pas de lien avec les employeurs. Par conséquent votre fille pourra continuer à exercer son activité professionnelle.

Cette interdiction est un « outil » pour permettre au joueur de ne plus avoir accès aux casino ou clubs de jeux, aux sites de jeux en ligne agréé par l'ANJ (paris sportifs, paris hippiques et poker) ainsi qu'aux jeux de la FDJ et du PMU réalisés avec un compte joueur. Cette interdiction est valable pour une durée de trois ans minimum.

Elle n'intervient pas sur les jeux à gratter qui sont en accès libre dans les bureaux de tabac.

Une addiction n'étant pas le fruit du hasard, si votre fille a conscience de perdre le contrôle de cette pratique de jeu, qu'elle la met en difficulté, il pourrait être intéressant qu'elle se rapproche de notre service afin de pouvoir en parler librement.

Notre service est joignable de façon anonyme tous les jours de 8h à 2h au 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé) ou par chat via notre site de 14h à minuit en semaine, de 14h à 20h les samedi et dimanche.

Bien cordialement
